

La controverse... un invité privilégié !



Ce samedi 15 décembre, ultime acte collectif de la phase préparatoire de la campagne 2019 en terre francophone. A ce titre et cette date, l'EPR Liège-Namur-Luxembourg se réunissait à Jambes, à la demande des statuts, pour entériner officiellement les décisions prises en amont par les trois secteurs qui la composent. Une simple formalité ! En l'occurrence !

Depuis sept années, les cinq provinces francophones constituent deux EPR disproportionnées dont l'avènement fut une conséquence directe de l'arithmétique électorale. En effet, ce regroupement « *forcé* » desdites entités remonte à l'année 2011 et en particulier aux élections statutaires programmées sous l'ère **Pierre De Rijst**.

Feedback !

A cette époque, chacune des cinq sections provinciales recensées au sud de la frontière linguistique n'atteignait plus le quota de 3.000 licences statutairement exigé pour conserver son autonomie administrative. L'application stricte du règlement national et la volonté de réaliser des économies dictées par le Nord du pays colombophile intronisèrent cette « *répartition inédite* », exclusivement réservée à l'époque à la seule partie francophone. Dans ce contexte à connotation « *récessive* », chaque province wallonne était néanmoins assurée d'une représentation minimale statutaire non tributaire de son nombre d'affiliés.



Des points de divergence !

Les deux EPR constituées pour raisons financières et non sportives se différencient toujours à ce jour. Malgré des liens tissés, différents critères permettent de les présenter en opposition. Elles le sont notamment :

- en tout premier lieu, *de par leurs nombres d'affiliés respectifs*. La densité colombophile en Hainaut-Brabant wallon (grâce au Hainaut) a chaque année été supérieure à celle de Liège-Namur-Luxembourg,



- ensuite, *de par les conséquences de leur topographie*. La superficie du Hainaut-Brabant wallon est nettement inférieure à celle des provinces de Liège, Namur et Luxembourg réunies, toutes trois confrontées à des distances parfois dissuasives. L'effet de masse est davantage présent en Hainaut-Brabant wallon.
- ensuite encore, *de par leur structure directionnelle*. Les statuts, comme écrit plus haut, octroient à chaque province francophone la représentation minimale garantie de trois mandataires. Si le Hainaut-Brabant wallon est géré par un comité de six personnes, Liège-Namur-Luxembourg l'est par un de neuf. Cette dernière donnée numérique peut parfois complexifier la recherche de consensus, l'«*esprit de clocher*» en colombophilie se montrant bien souvent un acteur de poids dans la prise de décisions en l'absence de recours systématique à la proportionnelle,
- ensuite enfin, *de par les influences frontalières*. Le Hainaut-Brabant wallon, de Mouscron à Roisin, longe la frontière française. Celle-ci n'autorise pas les ententes belges limitrophes, se sentant étriquées, de prospecter dans «*L'Hexagone*» pour «*élargir*» leur aile gauche bien souvent au détriment de la profondeur. L'EPR Liège-Namur-Luxembourg est toutefois confrontée à une situation territoriale encore plus complexe. En effet, la France, le Grand-duché du Luxembourg, l'Allemagne et les Pays-Bas «*unissent*» leurs frontières respectives pour délimiter en très grande partie son «*terrain de jeu*». Cette contrainte frontalière et la recherche de contingents n'ont certainement pas été étrangères à la mise sur pied de concours Euro Regio et au regard insistant tourné par la province du Luxembourg vers le Grand-duché limitrophe.

De plus, pour corser le tout, la frontière linguistique belge et celle dessinée entre les deux EPR obligent ces dernières à forger des accords avec la Nord du Pays et entre Wallons.

L'ombre des absents !

Le classique quart d'heure académique accordé aux retardataires écoulé, le président **Jean Vandervost**, dont la «*première présidentielle*» se résuma principalement à introduire les différents intervenants, s'empessa, après un mot amical d'accueil, de faire éteindre les gsm pour ne pas effectuer un quelconque enregistrement. Il tint par la suite à souligner l'intérêt colombophile manifesté par les personnes présentes



(«**Coulon Futé**» : [l'assistance était en réalité beaucoup plus clairesemée qu'à l'accoutumée, 37 personnes ont été comptées par la rédaction une nouvelle fois esseulée sur le banc de la presse.](#)).

Deux mandataires étaient absents : d'une part, la Liégeoise **Francine Lageot** retenue par une réunion dans un tout autre domaine et susceptible d'arriver à tout instant et le Luxembourgeois **Bruno Renaux**.



Après un moment de réflexion à l'intention des colombophiles disparus pendant la saison, **Patrick Marsille** fit entériner d'autorité le procès-verbal de l'AG de décembre 2017 suite à l'absence de remarques formulées à son sujet. Il dressa ensuite un succinct rapport administratif en livrant les classiques données numériques de l'exercice 2017 que sont les nombres d'amateurs (1379, - 40), de sociétés (54, - 4) de bagues vendues (66.360, - 3.739). (« **Coulon Futé** » : [une même tendance régressive a été constatée à Nivelles lors de l'AG de l'EPR Hainaut-Brabant wallon](#)). Il rappela la deadline de rentrée des programmes concours (31/12), justifia, en cette période de l'année, le temps nécessaire pour répercuter des feuilles d'information émanant de sociétés (changements de membres de comité par exemple), annonça que toutes les listes de colombiers en Wallonie étaient enregistrées.



Le moment attendu !

Le point « *organisation sportive 2019* » de l'ordre du jour constituait un sujet de curiosité rédactionnelle. Comment les débats seraient-ils menés ? Pour rappel, **Francine Lageot**, désormais privée du fauteuil présidentiel, aimait conduire debout l'assemblée de manière didactique et autoritaire en n'autorisant aucun écart...

Au terme des débats et après le recul indispensable, une conclusion émerge. Si le Luxembourg, pour des raisons connues de tous (convoyage avec le « grand frère » grand-ducal, très faible densité colombophile...) connaît un statut particulier, le traitement des informations sportives des deux autres provinces (Namur et Liège) de l'EPR a apporté son lot de préoccupations similaires « *tournant* » autour des « *décideurs* », des modes de lâcher à partir de certaines étapes, des itinéraires présentés ne correspondant pas pour certains au travail collégial mené en amont... Pour mettre un terme à ces discussions tournant en rond, il fut finalement décidé, et ce pour tenter d'harmoniser les positions, de programmer une réunion supplémentaire dans les deux provinces aux d'implantations différentes (« **Coulon Futé** » : [Liège est nettement plus large que Namur](#)). .

Premier invité : le Luxembourg !

Invité par **Jean Vandervost**, **Patrick Cherain** brossa à grandes lignes, et ce de manière méthodique, la copie sportive luxembourgeoise 2019. Ainsi, il annonça deux modifications survenues, à la demande du Grand-duché, depuis la réunion de secteur de Libramont du 31 novembre dernier. A ce titre, il évoqua la suppression du Valence prévu le 13 juillet et le recul d'une semaine du Clermont-Ferrand du 29 juin pour optimiser la préparation de Narbonne.



Il énuméra ensuite différentes décisions prises découlant de la pénurie de chauffeurs : un seul concours sera organisé chaque semaine pour alléger le calendrier qui ne reprendra



plus d'épreuve de fond (« **Coulon Futé** » : [*les étapes recensées sont Arcis, Auxerre, Châlons, Izeure, Macon, Nevers, Saint-Dizier, Troyes*](#)).

Jean-Pol Marissal tint encore à souligner qu'à la demande de Rochefort notamment, les amateurs luxembourgeois seront autorisés à jouer la vitesse et le demi-fond dans les provinces voisines pour leur permettre d'éviter de longs déplacements.

« *L'ouverture est une nécessité luxembourgeoise !* ». Ce constat, **Patrick Cherain** l'a étendu, à diverses reprises, à chaque province.



Deuxième invité : la province de Namur !

Le libellé namurois de l'ordre du jour stipulait « *Le comité a pris connaissance d'interventions de sociétés visant à déposer un amendement pour l'assemblée générale. Etant donné que ces demandes ne correspondaient pas aux dispositions impératives prévues à l'article 29 des statuts RFCB, les demandes ne peuvent figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale.* ». Bref, pour faire simple, une rencontre de divergences de vue était annoncée...

Thierry Defrene fut chargé par **Jean Vandervost** de présenter la copie namuroise discutée à Jambes le 4 décembre. Il brossa rapidement le cadastre organisationnel des 23 sociétés recensées, 13 relevant du **Namur sud**, 10 du **Namur nord**.



Ainsi, en ce qui concerne le **Namur sud**, trois groupements de vitesse œuvreront de concert : l'« *Association des Fagnes* » (Couvin, Gochenée, Presgaux), le « *Groupement du Condroz* » (Dinant, Beauraing, Florennes et Marche) et l'« *Association du Condroz* » (Ciney, Hamois,

Havelange, Rochefort, Andenne et Namur). Des lâchers séparés (trois en l'occurrence) seront organisés jusque Sézanne y compris. A partir de Sens, les trois ententes se regrouperont en « *Vitesse Sud* » pour relever d'un même lâcher. L'itinéraire a été constitué à partir de quatre étapes (« **Coulon Futé** » : [*Vouziers, Trélou-sur-Marne, Sézanne et Sens*](#)).

Pour le **Namur nord**, dix sociétés se regrouperont dans deux entités de vitesse : d'une part, « *Namur Hesbaye* » (Leuze, Meux, Forville, Vedrin, Lens-Saint-Remy) et, d'autre part, le « *Groupement Falisolle, Bambois, Rhisnes, Sombreffe, Grand-Leez* ». Deux lâchers séparés auront droit de cité jusque Trélou-sur-Marne y compris. A Sézanne et Sens, les deux ententes se regrouperont pour former la « *Vitesse Nord* » et disposer d'une



ouverture unique des paniers. L'itinéraire reprendra cinq étapes différentes (« **Coulon Futé** » : [Momignies, Vouziers, Trélou-sur-Marne, Sézanne et Sens](#))..

Le petit demi-fond namurois proposera, comme en 2018, sept concours (« **Coulon Futé** » : [trois Dijon, un Fay-aux-Loges et trois Gien](#)). Des lâchers Liège-Namur ont été souhaités sur Dijon et le Clermont-Ferrand en concurrence directe avec un Nevers AWC.

Des premières salves !

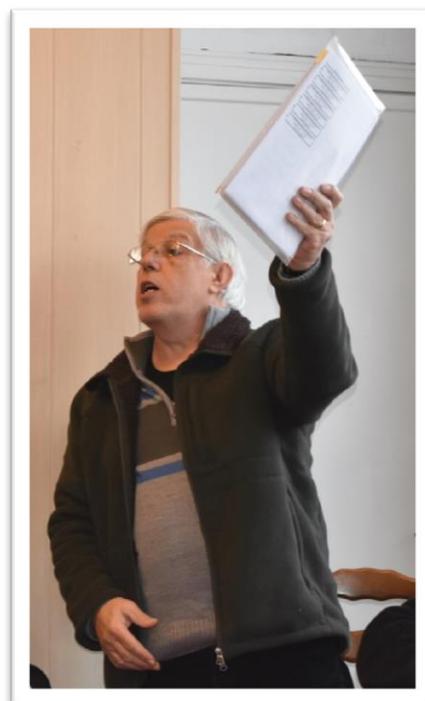


Si la vitesse dans le **Namur sud** ne souleva aucun problème, une discussion soutenue s'engagea à propos de la partie nord de la province. Différentes interventions (notamment celles de **Michel Albert** et de **Frédéric Putteneers** pour l'assemblée, de **Philippe Deneyer** et **Thierry Defrene** pour le comité EPR) ont animé le débat. Citons en vrac des propos entendus : « *Il existe un problème de comité au niveau des dix sociétés* », « *Il n'existe pas* », « *On ne connaît pas le cadre* », « *Des décisions impossibles* », « *Des problèmes d'itinéraire* », « *Deux concours différents de vitesse le même jour* », « *Six sociétés ont été convoquées à une réunion, quatre ont été laissées pour compte* »... Les deux



mandataires namurois précités (le troisième resta muet pendant toute la séance) ne s'en laissèrent pas compter. Ainsi **Philippe Deneyer** fit entre autres remarquer que c'était la première année que l'avis des sociétés était sollicité, que la démocratie était respectée, que des gens

continuaient à rouspéter, que les amateurs de tous les coins de la province aiment voir émerger leurs pigeons de la bonne direction et... que les décisions ont été prises par le comité provincial. De son côté, **Thierry Defrene**, après avoir rappelé le nombre de communes autorisées à être reprises en dehors de la province dans les zones de participation, surenchérit par un « *petit lâcher, grands problèmes ; grand lâcher, petits problèmes* » lourd de sens. Au bout du compte, il fut proposé de réunir, après l'assemblée, les dix sociétés concernées pour rechercher un consensus final. **Philippe Deneyer** opina à la seule condition qu'il n'ait pas de « pugilat », quant à **Thierry Defrene**, il lança un significatif « *ce sera sans moi* ». (« **Coulon Futé** » : [à ce moment précis, Francine Lageot annonçait par gsm interposé qu'elle sortait de réunion. Un rapide calcul permet de comprendre qu'elle ne pourrait assister à la présentation de la copie liégeoise](#)).

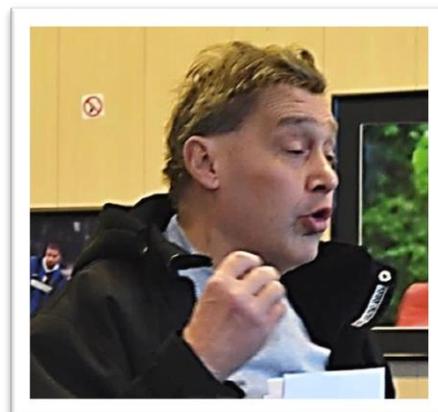


Troisième et ultime invité : la province de Liège !

Le moment était venu d'aborder le dernier volet sportif, celui du « Secteur 1 », en d'autres termes celui de la Principauté. Ce fut finalement **Patrick Marsille**, plus « présent » qu'à Nivelles, qui synthétisa la réunion de Visé où groupements et mode de lâcher 2018 ont été tout bonnement reconduits. Il est vrai, un imposant travail de « rationalisation » avait été effectué sous la précédente législature pour réunir les sociétés liégeoises sous les bannières de la « *Paix Hesbignonne* » et du « *Groupement Indépendante et de l'Espoir* ». Les deux itinéraires établis, connus quarante-huit heures après l'ordre du jour, ont provoqué des réactions car ils sont entre autres communs jusqu'au 10 août.

Des réactions sur un ton toujours courtois s'enchaînèrent, exprimaient bien souvent des positions opposées. Elles illustraient dans le chef de certains intervenants une méconnaissance des rouages nationaux, provinciaux... et de la procédure réglementaire à suivre : « *Qui décide du nombre de lâchers en vitesse ?* », « *Pourquoi imposer un lâcher provincial ?* »... **Patrick Marsille**, mis à contribution, apporta chaque fois des réponses argumentées du genre « ... *compétence du comité EPR sur base des instructions nationales* », « ... *aucune remise en question par un quelconque amendement* »...

Francis Tihon, dans une de ses interventions, fit remarquer qu'il ne servait à rien d'envoyer les rapports de sociétés demandés où des notions ont été clairement écrites et non prises en considération. **Jean-François Pirquinne** montra son étonnement suite au fait de ne pas retrouver l'itinéraire discuté à Visé, affirma dans un plaidoyer que les comités n'avaient rien à dire, que le programme était en fait conçu par le classificateur, qu'il annonçait présenter sa



démission en tant que secrétaire de l'« *Indépendante* » et qu'il ne fallait plus se plaindre d'un manque de responsables de sociétés. Des considérations géographiques s'en suivirent, certaines épinglèrent la largeur de la province de Liège, d'autres la profondeur de celle de Namur qui est particulièrement ressentie en début de saison lors des étapes de mise en route. **Patrick Cherain** rappela de nouveau l'obligation de s'ouvrir tout en annonçant que les règles adoptées resteront d'application. **Patrick Marsille**, de son côté, remémora la genèse des prises de décision dans le Secteur 1 « *Des chefs de groupements, dit-il notamment, se réunissent pour faire un itinéraire en essayant de trouver un consensus* ».





Par ailleurs, **René Coenen** interpela l'assemblée en ces termes : « *Un itinéraire, clama-t-il, est proposé pour faire en sorte que la convoyage ne coûte pas trop cher. Vervins, Laon et Soissons sont à oublier. Il faut faire plaisir à un maximum de gens par l'alternance proposée Dizy-le-Gros, Trélou-sur-Marne, Rethel, Epernay. Pourquoi un désaccord*

aujourd'hui ? ». Après l'annonce de **Jean Vandervost** de provoquer une réunion pour « régler le problème » liégeois, **Fernand Deschampeleire** réalisa sa seule intervention du colloque en reprenant à plusieurs reprises, mais sous différentes formes, le même argument. « *Il faut cesser de se payer la tête des amateurs et des dirigeants, insista-t-il. On a reçu un itinéraire à temps. Il faut être satisfait de ce qui est présenté. Si on continue à se disputer, les ports deviendront impayables par les petits amateurs. Si on ne fait pas l'itinéraire proposé, répéta-t-il, les ports seront beaucoup plus chers. A court terme, s'il n'existe pas d'accord pour un itinéraire commun avec un seul transporteur, Liège-Namur disparaîtra de la carte colombophile.* ».



Le bouquet final !



Les précédentes considérations concernant Dijon et Clermont-Ferrand furent une nouvelle fois précisées. L'annonce de la décision prise par le comité de l'EPR de supprimer l'article 19 du R.O.I. (relatif à l'autorisation donnée à des amateurs luxembourgeois de jouer la vitesse et le demi-fond dans les provinces limitrophes) mit un terme officiel et définitif au besoin de recourir à des dérogations. Les mesures décidées pour le contrôle des deux premiers rentrés de chaque catégorie dans les nationaux (bagues en caoutchouc, délai de 15 minutes pour le premier et de 30 pour le deuxième, nécessité d'indiquer la constatation en heure/minute/seconde pour éviter une pénalité) furent rappelées. Il fut encore demandé si des cours de régleurs sont prévus et si la RFCB va intervenir dans les frais supplémentaires octroyés par les nouvelles mesures prises.

Tout était dit, mais deux points restaient cependant en suspens.

